



## **COMMUNE DE ST-BARTHELEMY**

### **Municipalité**

---

**Préavis Municipal N° 11/2025**  
**Budget 2026**



## TABLE DES MATIERES

<b>1 Caractéristiques générales du budget 2026</b>	<b>page 3</b>
<b>2 Remarques et commentaires</b>	<b>pages 4 à 8</b>
<b>3 Participation aux collectivités publiques, aides et subventions</b>	<b>page 8</b>
<b>4 Marge d'autofinancement</b>	<b>page 9</b>
<b>5 Investissements selon préavis adoptés à ce jour</b>	<b>page 9</b>
<b>6 Conclusion</b>	<b>page 9</b>

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi sur les communes du 28 février 1956,
- du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979,
- du règlement du Conseil communal de St-Barthélemy du 22 juin 2015

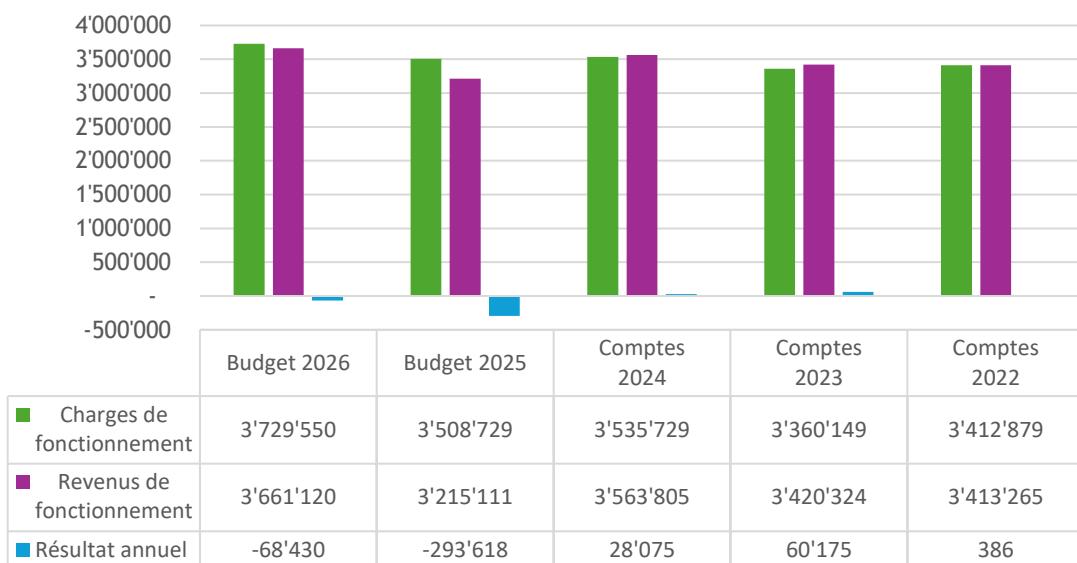
la Municipalité soumet à votre approbation le budget de fonctionnement pour l'année 2026 adopté lors de sa séance du 12.11.2025.

## 1 Caractéristiques générales du budget 2026

La Municipalité a élaboré ce budget sur la base des informations en sa possession, en s'appuyant sur une vision aussi objective que possible et de manière à limiter autant qu'il se peut les charges qu'elle maîtrise.

Le budget 2026 laisse apparaître un excédent de charges de **CHF 68'430**, le total des revenus s'élève à **CHF 3'661'120** et celui des charges à **CHF 3'729'550**.

Evolution des revenus et charges de fonctionnement



## **2 Remarques et commentaires**

---

### **1 ADMINISTRATION GENERALE**

#### **10 Autorités**

##### **101 Conseil communal**

###### **101.300 Conseil communal**

Il s'agit des chiffres transmis par le bureau du Conseil. Ils tiennent compte du remplacement de la secrétaire et des rémunérations supplémentaires en lien avec la nouvelle législature.

###### **101.306 Indemnisation et remb. frais**

En prévision de MCH2, les frais de manifestation du Conseil feront l'objet d'une comptabilisation distincte.

### **11 Administration**

#### **11.311.1 Achat informatique bureautique**

Remplacement d'un ordinateur et reprise de charges préalablement au compte n°11.310.1.

#### **11.313.1 Achat et mise à jour logiciels**

Adaptation des contrats de maintenance et d'hébergement, 2<sup>ème</sup> tranche MCH2.

#### **11.390 Imputation interne, loyer**

Ce montant a été imputé aux comptes 353.490 et 354.490.

#### **11.390.2 Imputation interne, locations offertes**

Ce montant a été imputé aux comptes 17.490.2, 3511.490.2 et 354.490.2.

### **17 Sports**

#### **17.330 Amortissement**

L'amortissement du nouveau tracteur sur 10 ans a été ajouté.

## **2 FINANCES**

### **21 Impôts**

Les revenus d'impôts ont été estimés en corrélation avec l'arrêté d'imposition 2026. L'augmentation du taux d'imposition communal de 2 points et de l'impôt foncier à 1.5% ont été pris en considération. Aux comptes n°21.404 Droit de mutation, 21.405 Impôt succession et donation et 21.441 Impôt gain immobilier, c'est la moyenne des montants perçus sur 5 ans qui a été retenue.

## **22 Service financier**

La NPIV, nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle impacte également le service de la police au n°61 et au n°72 la prévoyance sociale.

Les intérêts passifs sont répartis à la nature 322 par le biais d'un compte au bilan et sans passer par le service financier (22). Ils ont été revus à la hausse en raison des nouveaux emprunts et répartis selon la valeur au bilan au 31.12.2026 des biens concernés.

### **22.422 Revenu capitaux patr. financ.**

La baisse s'explique par la vente des actions de la Romande Energie.

## **23 Amortissements, rés. non vent. (Amortissements et réserves non-ventilés)**

### **23.480 Prélèvement sur fonds de réserve**

Il s'agit de la dissolution, avant le passage à MCH2, du fonds créé lors de la vente des actions de la Romande Energie.

## **3 DOMAINES ET BATIMENTS**

### **31 Terrain**

#### **31.436 Remboursement de tiers**

Il s'agit de la redevance facturée pour l'utilisation de notre terrain, elle est fixée à CHF 75'000.00 par année jusqu'en 2031.

### **35 Bâtiments communaux**

Sous honoraires, prest. de services (xxxx.318) ont été ajoutés les honoraires de la société qui gère certains de nos bâtiments.

Les locations offertes ainsi que la propre utilisation de nos locaux ont été imputés aux bâtiments concernés.

### **351 Complexe du Talent**

#### **3513 Auberge, log. de service**

##### **3513.314.4 Entretien mat. restaurant**

A l'entretien usuel s'ajoute le remplacement du lave-vaisselle, de la hotte et du four.

**352 Bâtiment rte du Village 1**

**3521 Appartement**

**3521.314 Entretien**

Remplacement des fenêtres de l'appartement en raison d'infiltrations d'eau et de pertes d'énergie.

**3522 Restaurant**

**3522.314 Entretien**

Remplacement des fenêtres et augmentation de la puissance du tableau électrique, insuffisante.

**353 Bâtiment administratif**

**353.314 Entretien**

Remplacement des serrures électroniques et d'un store défectueux.

**354 Salle communale**

**354.314 Fournitures**

Remplacement des moustiquaires.

**354.314 Entretien**

Contrôle OIBT.

**4 TRAVAUX**

**43 Routes**

**43.314.1 Entretien des routes**

La réfection du pont fera l'objet d'un préavis le moment venu.

**44 Parc, promenades, cimetières**

**44.331 Amortissement obligatoire**

L'amortissement de la place de jeux a été opéré pour l'entier et sur une seule année. Il est compensé par un prélèvement sur fonds au compte n°23.480. Le choix de ne pas amortir sur 10 ans et en parallèle de ne pas répartir sur 10 ans le prélèvement sur fonds s'est fait pour des questions de simplification, d'autant plus que la pratique MCH1 l'autorise. Le choix de l'une des 2 méthodes n'a pas d'incidence sur le résultat final de l'exercice.

## **45 Ordure ménagère et décharge**

Dans l'ensemble et pour la comparaison, le résultat épuré du service, sans les mouvements aux fonds et sans la taxe forfaitaire, est une charge de CHF 69'150.00 au budget 2026 et de CHF 82'281.00 aux comptes 2024, représentant une baisse de CHF 13'131.00 ou 16% par rapport aux comptes 2024.

Ordures ménagères et décharge	Budget 2026		Comptes 2024	
	charges	revenus	charges	revenus
	89'950	89'950	112'032	112'032
- mouvements au fonds	-4'250			-23'536
- Taxe forfaitaire		-73'400		-58'745
Total	85'700	16'550	112'032	29'751
Résultat épuré	<b>69'150</b>		<b>82'281</b>	

### **45.314.1 Entretien déchetterie**

Il s'agit de notre participation aux coûts de la déchetterie d'Echallens, après déduction des ristournes (verre, papier, carton, PET...). Une présentation détaillée sera faite aux comptes 2026, sur la base d'une année complète d'exploitation.

### **45.315 Entretien d'objets mobiliers**

Locations des bennes (ordures ménagères et verre).

### **45.318.7 Enl. des déchets encombrants**

Le ramassage une fois par année des déchets encombrants est à l'étude.

### **45.319 Frais divers**

Notre participation à Valorsa SA pour l'information à l'habitant.

## **46 Réseaux d'égouts, d'épuration**

Le service présente un déficit de CHF 22'450.00, alors qu'il devrait pouvoir s'autofinancer. Afin d'y remédier et ayant une marge de manœuvre limitée sur les coûts, une proposition d'augmentation de la taxe d'épuration a été envoyée à la Surveillance des prix pour examen. Notre dossier étant à l'étude, celle-ci n'a pas été intégré dans le calcul de la taxe au compte n° 46.434.2.

## **6 POLICE**

### **61 Corps de police**

#### **61.351 Part à des charges cantonales**

L'augmentation de notre participation dès 2025 est due à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) et à la délégation de la compétence policière.

## **7 SECURITE SOCIALE**

### **72 Prévoyance sociale cantonale**

#### **72.351 Facture sociale**

Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) dès 2025.

#### **72.365.1 Garderies / 72.365.2 Accueil familiale de jour / 72.365.3 Accueil parascolaire**

L'estimation des heures de garde et les salaires des directeurs de structures ont été revus à la hausse.

## **73 Santé publique**

### **73.314 Entretien défibrillateur**

Fin du contrat de location et achat d'un nouveau défibrillateur.

## **8 SERVICES INDUSTRIELS**

### **81 Service des eaux**

#### **81.314 Entretien du réseau**

Il a été jugé prudent, vu la vétusté de notre réseau, de prévoir un montant de CHF 20'000.00 pour la réparation de fuites, en plus de l'usuel (contrats de maintenance).

## **3 Participation aux collectivités publiques, aides et subventions**

---

Il nous paraissait important de faire ressortir les charges dites « non-maîtrisables », Nous constatons une augmentation de 14.1% depuis 2024.

Comptes	Domaines	Entités	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Var. B26/B25	Var. B26/C24
15.351	Ecole de de musique	FEM	8'000	8'000	7'876	-	125
18.351	Transports publics	DGMR	79'000	65'782	55'561	13'218	10'221
22.452	Service financier	Péréquation (NPIV)	- 429'200	- 281'298	48'258	- 147'902	- 329'556
32.352	Triage forestier	Triage des Grands Bois	3'500	3'500	5'724	-	2'224
46.352	Epuration	AEM	122'900	118'000	121'014	4'900	3'014
50.352	ASIRE	ASIRE	564'100	554'969	467'022	9'131	87'947
61.351	Corps de police	Facture policière (NPIV)	124'300	122'539	78'629	1'761	43'910
65.352	Défense contre l'incendie	SDIS	24'200	25'000	23'200	- 800	1'800
66.352	Protection civile	ORPC	21'900	21'000	18'582	900	2'418
70.352	Service administratif	ARASPE	4'200	4'450	4'341	- 250	110
72.351	Prévoyance sociale	Facture sociale (NPIV)	823'600	804'535	376'951	19'065	427'584
72.365	Prévoyance sociale	EFAJE	427'250	391'646	347'918	35'604	43'728
	<b>Total</b>		<b>1'773'750</b>	<b>1'838'123</b>	<b>1'555'076</b>	<b>- 64'373</b>	<b>218'674</b>
						-3.5%	14.1%

## 4 Marge d'autofinancement

---

La marge d'autofinancement se calcule par la différence entre les revenus et les charges, soit le résultat mais en neutralisant les éléments sans impact monétaire, comme les amortissements (sans les pertes sur débiteurs) ou les mouvements aux fonds. Elle permet ainsi d'apprécier les moyens financiers résiduels qui pourront être utilisés pour rembourser des dettes ou financer de nouveaux investissements.

Une marge d'autofinancement positive est donc cruciale pour la pérennité de la commune.

Malgré un excédent de charges, la marge d'autofinancement du budget 2026 est de CHF 3'330.00 et redevient positive.

Voici son évolution :

Marge d'autofinancement	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Comptes 2023	Comptes 2022
Revenus	3'661'120.00	3'215'111.00	3'563'804.61	3'420'323.78	3'413'264.86
./. Charges	- 3'729'550.00	- 3'508'729.15	- 3'535'729.17	- 3'360'148.87	- 3'412'879.20
Résultat	- 68'430.00	- 293'618.15	28'075.44	60'174.91	385.66
+ Amortissement	213'400.00	66'000.00	98'000.00	136'207.55	114'000.00
+ Attribution fonds	4'250.00	1'400.00	-	-	-
./. Prélèvement fonds	- 145'890.00	- 90'248.00	- 156'151.56	51'275.65	- 159'989.90
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>3'330.00</b>	<b>-316'466.15</b>	<b>-30'076.12</b>	<b>247'658.11</b>	<b>-45'604.24</b>

## 5 Investissements selon préavis adoptés à ce jour

---

Place de jeux à la rte du Collège 32 - préavis N° 1/2025	CHF 119'000.00
Tracteur communal - préavis N° 8/2025	CHF 63'600.00

## 6 Conclusion

---

Les mesures adoptées par la Municipalité en matière de taxes et d'impôts ainsi que ses efforts sur la maîtrise des coûts ont permis d'améliorer significativement la situation budgétaire de la commune, présentant même une marge d'autofinancement positive.

La Municipalité continue à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour garantir la pérennité financière de la commune et l'équilibre des services autofinancés.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis municipal N° 11/2025 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### Décide

D'accepter le budget 2026 tel que présenté, présentant un excédent de charges de CHF 68'430.00.

#### Au nom de la Municipalité

La Syndique :



V. Pirrello

La secrétaire :



S. Barbosa



Annexe : Budget 2026

Responsable du préavis : Mme Vilma Pirrello, Syndique